

<h1 style="margin: 0;">MATH1PM</h1> <p style="margin: 0; color: yellow;">2013 - 2014</p>	<p style="margin: 0;">Année d'études préparatoire au master en sciences</p> <p style="margin: 0; text-align: right;">mathématiques</p>
--	--

**A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En français**  
 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**  
 Domaine d'études principal : **Sciences**  
 Organisé par: **Faculté des sciences (SC)**  
 Code du programme: **math1pm**

**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Gestion et contacts .....	4
Programme détaillé .....	5
- Programme par matière .....	5

## MATH1PM - Introduction

### Introduction

Le programme de cette année préparatoire vise à fournir les compétences nécessaires à l'étudiant qui, pour des raisons diverses, ne les posséderait pas, afin d'entamer un programme de master en sciences mathématiques.

L'année préparatoire ne donne pas accès à un diplôme. Seule une attestation de réussite sera délivrée.

### Votre futur job

## MATH1PM - Conditions d'admission

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

### Conditions générales

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir le site des passerelles**

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

- **Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :**

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "*par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.*

*Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".*

- **Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

---

Le programme est accessible aux étudiants porteurs d'un grade académique de bachelier à 180 crédits délivré par une université belge, ou d'un grade académique délivré par une institution étrangère et jugé équivalent, qui ont déjà une solide formation de base en mathématique.

Sont concernés notamment les bacheliers en

- mathématique
- physique
- informatique
- sciences de l'ingénieur - orientation ingénieur civil
- sciences de l'ingénieur - orientation ingénieur civil architecte
- sciences économiques et de gestion
- sciences de l'ingénieur - orientation bioingénieur.

## MATH1PM - Informations diverses

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les étudiants ayant réussi l'année préparatoire seront admis, avec éventuellement un programme adapté comportant jusqu'à 15 crédits de cours supplémentaires, aux programmes suivants :

- master à 120 crédits en sciences mathématiques, finalité approfondie ou finalité didactique
- master à 60 crédits en sciences mathématiques
- agrégation en sciences, avec majeure en mathématique (réservé aux étudiants porteurs d'un grade académique de master ou équivalent).

## MATH1PM - Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entité de la structure MATH

Acronyme	<b>MATH</b>
Dénomination	Ecole de mathématique
Adresse	Chemin du Cyclotron, 2 bte L7.01.02 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 31 52 - Fax 010 47 25 30
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/math">https://www.uclouvain.be/math</a>
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Faculté des sciences (SC)
Commission de programme	Ecole de mathématique (MATH)

### Jury

Président : **Pascal Lambrechts**

Secrétaire : **Marino Gran**

### Personnes de contact

Secrétaire de l'Ecole de mathématique : **Roseline Van Dyck**

## MATH1PM - Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

---

Le programme comporte au maximum 60 crédits à choisir dans le programme des deuxième et troisième années du bachelier en sciences mathématiques. Ce programme sera adapté en fonction du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet de formation, en concertation avec le conseiller aux études, et soumis à l'approbation de l'Ecole de mathématique.

